Image not found or type unknown

Quelle est l’incidence d’un mois d’arrêt maladie sur un forfait 218 jours?

Par **Shabbetai**, le **06/11/2024** à **16:36**

Bonjour,

je souhaitais connaître l'incidence d'un mois d'arrêt maladie sur un forfait jour 218 jours.

j'ai été en arrêt maladie au mois de novembre 2023 et mon employeur a maintenu sur la période de référence (septembre 2023-aout 2024) mon forfait à 218 jours. Est ce ce que dit la loi ou aurait-il dû réduire mon forfait à 197 jours?

je pars à la retraite et mon employeur me retient 9 jours de déficit (sur cette période septembre 2023-aout 2024 je n'ai travaillé que 209 jours compte tenu de mon arrêt maladie) sur ma prime de départ à la retraite.

merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **07/11/2024** à **06:59**

Bonjour,

L'arrêt maladie ne peut pas être récupéré, les cas de récupération suite à une absence sont très encadrés par le code du travail et l'arrêt maladie n'en fait pas partie.

Donc votre arrêt maladie n'a pas de conséquence sur votre forfait, c'est comme si vous aviez travaillé.

Par **Shabbetai**, le **07/11/2024** à **10:40**

Si je comprends bien votre réponse : mon employeur me compte ces jours comme non travailles alors qu’il aurait du les comptabiliser comme si j’avais travaillé. Il aurait donc dû réduire le plafond annuel devant être travailles en en déduisant le nombre de jours d’absence
Ai-je bien compris ?
Merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **07/11/2024** à **12:18**

Tout à fait.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés